

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITÉ, DE LA FORÊT, DE LA MER ET DE LA PÊCHE

Décision du 15 janvier 2025 portant ouverture au titre de l'année 2025 d'un concours interne pour le recrutement dans le corps des ingénieurs des sciences géographiques et du numérique de l'Institut national de l'information géographique et forestière

NOR : *TECD2435466S*

Par décision du directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière en date du 15 janvier 2025, est autorisée, au titre de l'année 2025, l'ouverture d'un concours interne pour le recrutement dans le corps des ingénieurs des sciences géographiques et du numérique de l'Institut national de l'information géographique et forestière.

Ce concours s'adresse aux fonctionnaires et agents publics de l'Etat, des collectivités territoriales et établissements publics qui en dépendent, y compris ceux énumérés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, ainsi qu'aux militaires, magistrats et agents des organisations internationales intergouvernementales en fonction à la date de clôture des inscriptions et comptant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, quatre années de services publics.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de trois années de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés à l'article L. 325-2 du code général de la fonction publique.

La date d'ouverture des inscriptions est fixée au 5 février 2025 et la date de clôture est prévue le 7 mars 2025, délai de rigueur.

Les dossiers sont téléchargeables sur le site de l'IGN : <https://www.ign.fr/institut/nous-rejoindre>

Des dossiers peuvent être demandés sous format papier à l'adresse figurant ci-dessous : Institut national de l'information géographique et forestière, direction des ressources humaines : service recrutement emploi formation, 73, avenue de Paris, 94165 Saint-Mandé Cedex.

Les candidats demandant un aménagement des épreuves doivent, en vertu de l'article 2 du décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap, fournir un certificat médical établi par un médecin agréé et daté de moins de 6 mois avant la date des épreuves. Ce certificat peut être transmis au service recrutement emploi formation jusqu'au 7 mars 2025 inclus, le cachet de la poste de la poste faisant foi.

Pour tous renseignements, les candidates et candidats peuvent s'adresser à l'Institut national de l'information géographique et forestière, DRH, service recrutement-emploi-formation, 73, avenue de Paris, 94165 Saint-Mandé Cedex (téléphone : 01-43-98-00-00, poste 7254 ou 01-64-15-30-16, courriel : sref@ign.fr).

Le nombre de places offertes est fixé à 7.

En outre, un poste est offert aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 351-1 du code général de la fonction publique.

Les dates et le lieu des épreuves du concours interne sont fixés comme suit :

- épreuves écrites : 25 et 26 mars 2025 ;
- épreuve orale : 27 mars 2025.

Les épreuves se dérouleront dans les locaux de l'Ecole nationale des sciences géographiques (ENSG) situés 6 et 8, avenue Blaise-Pascal, cité Descartes, 77455 Marne-la-Vallée.

Les candidats résidant dans l'une des collectivités mentionnées à l'article 72-3 de la Constitution du 4 octobre 1958 ou à l'étranger, en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite, peuvent bénéficier, à leur demande, de la visioconférence pour participer aux épreuves orales d'admission, dans les conditions prévues par l'arrêté du 8 juillet 2024 fixant les conditions et les modalités de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique. La demande doit être adressée, par voie postale ou électronique, à l'adresse suivante : Institut national de l'information géographique et forestière, direction des ressources humaines : service recrutement emploi formation, 73, avenue de Paris,

94165 Saint-Mandé Cedex (téléphone : 01-43-98-00-00, poste 7254 ou 01-64-15-30-16, courriel : sref-formation@ign.fr), au plus tard le 7 mars 2025.

Par ailleurs, les candidats en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite, ayant demandé à bénéficier du recours à la visioconférence, devront produire un certificat médical délivré par un médecin agréé par l'administration et comportant la mention de l'aménagement des épreuves orales relatif à la visioconférence. Le certificat médical doit être transmis au plus tard le 7 mars 2025. L'absence de transmission du certificat médical rend la demande irrecevable.